

COMMUNE DE SEPMES*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-02-01

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme Régine REZEAU, Maire, M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée, M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie
Arrivée de Cindy REZEAU à 20h35
Arrivée de Virginie VERNAT à 20h39

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe
M.RAGUIN Charles

Nombre de membres en exercice : ...	14
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	10
Date de convocation : 30 janvier 2023	

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DU CLUB HOUSE**

Vu la délibération créant une régie générale en date du 7 juin 2022,
Considérant que la régie permet d'encaisser les produits issus des locations de salles municipales
Considérant la demande d'administrés de pouvoir disposer des locaux du club house pour certaines occasions exceptionnelles

Le Conseil Municipal propose de créer un tarif location du club House

Les demandes devront se faire auprès du secrétariat de mairie et la mise à disposition sera soumise à l'approbation du Club USSD.

Madame le Maire propose d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs suivants :

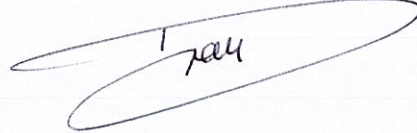
Location du club House : 120€/soirée

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
FIXE le tarif location du club House à 120€/soirée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte qui
a été transmis en Sous-préfecture le 17 février 2023
et publié le 17 février 2023

À SEPMEs, 17 février 2023
Le Maire,

